



Département du Val d'Oise
Commune d'ERMONT
PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 1b : PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE

Prescrite le : 19 juin 2014 Arrêtée le : 30 juin 2016 Approuvée le :
27 avril 2017
Ech.:1/3000

Ville d'Ermont / Service urbanisme

 **Périmètre de préservation et de développement de la diversité commerciale (L151-16 du code de l'urbanisme)**

Le périmètre de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du code de l'Urbanisme fait l'objet de prescriptions et de protections définies aux dispositions générales du règlement écrit.

